

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 13 octobre 2014 modifiant la liste des électeurs pour la désignation des représentants du personnel au comité consultatif national des directeurs des soins

NOR : AFSN1430746A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 4 et 19 ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-580 du 26 mai 2011 relatif aux comités consultatifs nationaux institués par l'article 25 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections pour le renouvellement général des commissions administratives paritaires locales, départementales et nationales de la fonction publique hospitalière autres que celles compétentes pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, des comités techniques d'établissement des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux, ainsi que des comités consultatifs nationaux ;

Vu l'arrêté du 7 août 2014 fixant la liste des électeurs pour la désignation des représentants du personnel au comité consultatif national des directeurs des soins,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des électeurs du corps des directeurs des soins appelés à désigner leurs représentants au comité consultatif national est modifiée comme suit :

Hors-classe

Ajoutés sur la liste des électeurs

BECAM (née BERNHARDT) Lysiane, centre hospitalier départemental Stell, 92501 Rueil-Malmaison.
VEILLEROBE Anne-Marie, Assistance publique-hôpitaux de Paris, 75184 Paris.

Changement de nom ou prénom

Au lieu de : « BORGNE (née JOUBERT) Nathalie, centre hospitalier universitaire, 42100 Saint-Étienne », lire : « BORGNE Nathalie, centre hospitalier universitaire, 42055 Saint-Étienne ».

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 octobre 2014.

Pour la directrice générale et par délégation :
Le chef du département de gestion des directeurs,
A. VAN HERZELE